



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des collectivités locales et
des procédures environnementales

- 8 MARS 2018

Courrier : Arrivée

Monsieur le Préfet de la Charente
7-9 rue de la Préfecture
CS 92301
16023 ANGOULEME cedex

Dossier suivi par : Frédéric PARDON
Téléphone : 05 45 35 30 00
Courriel : f.pardon@inao.gouv.fr

Affaire suivie par : Gyslaine RIETHAEGHE

N/Réf : 2018 – 037 FP

Objet : ICPE – Carrières PRANZAC VILHONNEUR

Châteaubernard, le 5 mars 2018.

Monsieur le Préfet,

Par saisine informatisée (robot ANAE) du 6 février 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la demande soumise à autorisation concernant l'exploitation d'une carrière d'exploitation de calcaires pour pierres ornementales déposée par la Sarl les Carrières de LUGET – VILHONNEUR située sur les communes de **PRANZAC et VILHONNEUR**, dans le département de la Charente.

La commune de **PRANZAC** est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) « Cognac Bons Bois » et « Pineau des Charentes ». Les communes de **PRANZAC et VILHONNEUR** sont situées dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) « Beurre Charente-Poitou », ainsi que dans les aires géographiques des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Agneau du Poitou-Charentes », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud Ouest », « Veau du Limousin », « Porc du Limousin », et des IGP viticoles « Atlantique » et « Charentais ».

L'autorisation d'exploiter de cette ICPE consiste en un renouvellement de l'exploitation de la carrière ainsi que de son extension.

L'étude d'impact cite les signes officiels de la qualité dont l'INAO a la gestion (p.71). A noter que Pranzac n'est pas classée en « Cognac Bois Ordinaires » mais en « Cognac Bons Bois » ; qu'il n'y a pas 42 IGP vins mais 2 sur leur territoire que sont « IGP Charentais » et « IGP Atlantique » ; qu'il n'y a pas 55 aires géographiques mais 10 ; qu'il n'y a pas 8 AOC mais 3.

L'étude d'impact ne développe pas l'impact du projet sur les signes de la qualité précités, comme par exemple la présence ou l'absence de vignes, la localisation de celles-ci ainsi que les sièges d'exploitation agricoles.

Cependant, les activités de la Sarl les Carrières de Luget - Vilhonneur sur ce site ne sont pas de nature à porter préjudice à la production viticole en place.

Ainsi, après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler à l'égard de ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE

Copie : DDT
INAO - Délégation Territoriale "Aquitaine Poitou-Charentes"
SITE DE COGNAC
3, RUE SAMUEL CHAMPLAIN
16100 CHATEAUBERNARD
TEL : 05 45 35 30 00 / TELECOPIE : 05 45 35 25 11
www.inao.gouv.fr